HOMMES GRENOUILLES DE CHAMPAGNE – REIMS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 MARS 2023

En visioconférence via Zoom

L'an deux mil vingt-trois le 09 mars à 19 heures 00, les adhérents de l'Association Hommes Grenouilles de Champagne Reims, se sont réunis en visioconférence via Zoom, sur convocation de la Présidente, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **la modification de l'article 2 des statuts portant sur le changement d'adresse du siège social et entrainant l'abrogation des statuts du 19/12/2020 (article 35) qui seront remplacés à compter de la date de l'AGE soit le 9 mars 2023, faisant suite à notre Assemblée Générale Ordinaire Élective du 10 décembre 2022 et à l'élection de Mme Sylvie Laporte au poste de présidente.**

Le secrétaire de séance est Monsieur Gilles TOCUT.

A la suite de l'émargement sur la liste de présence, il est constaté que :
Le nombre d'inscrits sur la liste d'émargement est de : 118
Le nombre de votes exprimés sur internet via **Balotilo** est de : 81
Le nombre d'adhérents connectés est de : 36
Le nombre de pouvoirs est de : 34

Le quorum requis est de 60 = 118 / 2 + 1

En conséquence, la Présidente constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Première résolution :

Les documents relatifs à la modification des statuts ont été envoyés par courriel aux adhérents avec l'invitation à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La Présidente fait lecture de ce qui sera modifié :

- **Article 2** : changement d'adresse du siège social qui était situé 21 rue Sainte Geneviève à Reims et qui est transféré à l'adresse de la présidente élue à compter de la date de la présente assemblée 13, allée Guy de Maupassant à Reims.

- **Article 35** : abrogation des statuts en date du 19/12/2020 qui sont remplacés par les présents, entérinés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 09 mars 2023.

Nombre d'adhérents ayant droit de vote : 118
Nombre de votes exprimés sur **Balotilo** : 81
Nombre de votes « OUI » : 79
Nombre de votes « NON » : 0
Nombre de votes « Ne se prononce pas » : 2
Quorum 2/3*(81) = 54

La modification des statuts est **approuvée à 79 voix sur 81 voix.**

Deuxième résolution :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à la Présidente de l'association pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie l'ensemble des participants et clôture cette Assemblée Générale Extraordinaire à 19h35.

Fait à Reims, le 09 mars 2023,

La Présidente	Le Secrétaire	Le Trésorier
S. LAPORTE	G. TOCUT	A. LURETTE